

Actes d'état-civil

Avant la Révolution, l'état civil est tenu par le clergé. C'est l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, plus connue pour avoir instauré l'obligation de rédiger les actes officiels en français, qui édicte les premières règles et obligations liées à l'état-civil, règles qui ne concerneront d'abord que les baptêmes. Il s'agit donc uniquement d'un recensement des catholiques, ce qui explique qu'ils sont également appelés registres de catholicité. En 1563, un canon du pape renforça cette obligation en enjoignant les curés à tenir des registres de baptême et d'y faire figurer les noms des parrains et marraines. Puis l'ordonnance de Blois en 1579 rendit obligatoires les registres de mariage et de sépulture.

Bien que l'injonction du pape semble avoir été mieux suivie que celle du roi en France, la commune ne se dote de son premier registre qu'en 1609. Les curés de Sceaux n'en furent pas moins zélés et dotèrent la plupart des registres de tables alphabétiques des actes par prénoms, de tables annuelles des actes pour les années comprises entre 1777 et 1792 ou encore de tables décennales pour les années 1700 à 1788, facilitant ainsi aujourd'hui les recherches généalogiques.

A la Révolution (décret du 20 septembre 1792) la rédaction des actes d'état civil est confiée aux municipalités. Les actes deviennent des actes laïques et sont rédigés par des officiers de l'état-civil, les registres changent de nom pour marquer la distinction avec l'Ancien Régime et deviennent les registres d'état-civil.

Le premier registre paroissial débute en 1609 et se termine en 1651. Dans ce registre à double entrée, sont énumérés, dans le sens de la lecture, les naissances de 1609 à 1653 (à l'exception des lacunes de 1615 à 1617 et de 1651 à 1654) puis dans le sens inverse les mariages de 1616 à 1644 et les décès de 1620 à 1641.

Ce registre se compose de plusieurs cahiers reliés sous une couverture en parchemin. De format *in folio* ses dimensions (18cm sur 43cm) le distinguent des registres suivants qui sont d'un format plus courant type cahier.

La première page donne la liste des curés, chapelains et vicaires qui se sont succédés à Sceaux pendant cette période.

Registres Paroissiaux : 1609-1792

Tables décennales : 1700-1902

Naissances : 1793-1909

Mariages : 1793-1909

Décès : 1793-1909



À LA CROISÉE DES TALENTS

HO

DU LUNDI

**SUIVRE L'ACTUALITE DE LA
VILLE**

RÉALISATION

STRATIS